

COLLOQUE DE MONTPELLIER

"Europe-Méditerranée-Afrique: aire de nouvelles relations humaines"

Conférence tenue devant le "Colloque européen" organisé par
l'Université de Montpellier, le 10 décembre 1962

par M. van der Goes van Naters

Il y a 80 ans, le "Méditerranéen" Alphense Daudet a publié le livre peut-être le moins connu mais le plus amusant de toute son oeuvre; il s'intitule "Numa Roumestan" avec le sous-titre: "Moeurs parisiennes". Le héros est un jeune homme de la Provence, un "Méditerranéen" avec toutes les qualités de sa race et quelques-uns des défauts de ces qualités... Vif, éloquent, spirituel, Numa Roumestan arrive à Paris où il retrouve plusieurs de ses corrégionaux, qui y montent - et lui avec eux - à un certain niveau politique. Le tout est intéressant et drôle, mais ce qui m'a surtout frappé, ce qui m'a fait longuement réfléchir, dans ma jeunesse, fut l'épigraphe de ce livre. Le voici: "Pour la seconde fois, les Latins ont conquis la Gaule". Oui; la première conquête fut celle qui eut lieu sous César, vingt siècles avant la deuxième conquête faite, celle-ci (d'une façon pacifique) par les ressortissants de la "Provincia Romana" - où l'esprit latin n'a jamais disparu, où il plane encore aujourd'hui...

Or, la thèse que je me propose de développer ce matin devant vous est plus ample, donc plus difficile à prouver! La voici: "Pour la seconde fois, les Latins ont conquis l'Europe".

En effet - personne ne va le contester - il y a eu une première fois. C'était sous le règne d'Auguste, lorsque le temple de Janus fut pour la première fois fermé; que fut érigée l'Ara Pacis; que fut proclamée la Pax Romana: paix-record qui a duré deux siècles. Cet empire embrassait toute la Méditerranée - mais s'est prolongé (et ici je demande votre attention) jusqu'à mon pays, les Pays-Bas, les bouches du Rhin - où cette civilisation latine n'a jamais pu être effacée.

Mais en quoi se transforme une conquête qui n'est plus une conquête; qui devient, de plus en plus, une situation normale, naturelle, parce qu'acceptée, désirée, soutenue? Comment appeler un régime où les hommes libres deviennent égaux devant la loi; où les droits civils sont accordés enfin à tous les ressortissants, comme Caracalla l'a fait en 212... Pour ma part, j'appelle une telle homogénéité: une intégration ineffaçable de l'Europe, effectuée par les Latins.

Après l'écroulement de l'empire romain cette notion d'une Civitas européenne, couvrant toute la Civilisation (les termes même sont liés) ne s'est jamais éteinte, quoiqu'elle fut plusieurs fois compromise par des ambitions militaires. Pendant les 18 siècles écoulés à la suite, les pays méditerranéens ont été, plus que les autres, conscients de la continuité; de l'obligation de ne pas se laisser échapper le flambeau. Je pourrais citer mon grand maître Jean Jaurès, né à Castres, "lou nostre Zancou" pour ses amis, qui a invité, il y a un demi-siècle, "les peuples de l'Europe à faire un pacte d'union et de fédération"; l'idée est restée toujours vivante, après la première guerre mondiale - et qui ne pense ici à Aristide Briand?

Aussi après la deuxième guerre si atroce, l'Europe semblait-elle prête à reprendre la grande idée. Mais pas tout de suite: il y avait d'abord une transition, une transition intergouvernementale. Ce n'est pas de cette coopération intergouvernementale d'après-guerre que je veux parler: l'aide Marshall; l'O.E.C.E.; l'O.T.A.N.; le Conseil de l'Europe. Elles ont été d'une extrême utilité; elles ont créé l'atmosphère propice à une réconciliation définitive entre les ennemis de jadis. Elles ont créé aussi le forum pour la préparation de ces "nouvelles relations humaines" dont je vous ai promis de parler; elles ne composent pas ces nouvelles relations elles-mêmes. Le phénomène, qui est vraiment d'une nouveauté inouïe dans l'histoire, qui est une expérience des plus audacieuses, s'appelle: l'intégration européenne, avec sa conséquence: l'association d'Etats africains et de Madagascar.- C'est sur elles et sur leur noyau, la Communauté européenne, que je veux parler.

Cette Communauté a, à cet instant, trois aspects: C.E.C.A. (Charbon-Acier), Euratom et Communauté Economique Européenne. Mais même la Cour de Luxembourg a déclaré qu'aussi bien en fait que du point de vue juridique, elles forment une Unité: la Communauté européenne.

Il n'est d'ailleurs guère fructueux d'aller définir, en termes constitutionnels, son caractère juridique. Moi, je l'appelle avec une certaine préférence: une préfédération, mais je n'oublie pas l'avertissement qu'a donné l'éminent auteur de ce colloque, André Castagné, dans une étude fort originale de 1954, sur "L'Organisation de l'Europe Occidentale". Il dit: "Le fédéralisme n'est pas seulement une construction juridique soumise à des principes déterminés; c'est un phénomène historique et sociologique, dont les formes sont également le produit du terrain sur lequel il prend naissance". Une fédération et une association de l'hémisphère eurafricain ne sont pas la même chose que la Fédération nordaméricaine et l'association de Porto-Rico à elle... A présent, les juristes et les hommes politiques sont d'accord qu'on ne peut pas forcer la Communauté dans un moule traditionnel, parce qu'elle est encore en mouvement.

Je demande toute l'attention pour ce caractère dynamique de la Communauté européenne; il est en même temps son infrastructure économique et sa base politique. En effet, pour comprendre la Communauté européenne il faut abandonner des notions surannées, il faut adopter un état d'esprit diamétralement opposé à celui inspirant les vieilles institutions constitutionnelles: sa légitimation ne se trouve pas dans le passé, mais dans l'avenir.

La réaction de la pensée "dynamique" au principe "statique" l'a déjà emporté dans la philosophie moderne. Henri Bergson l'a résumé dans une très belle formule dans son "Evolution créatrice": "Pour un être conscient, exister consiste à changer, changer à mûrir; se mûrir à se créer indéfiniment soi-même".

Et l'auteur de "Les directions et les conditions de l'Avenir", le paléontologue qui a analysé le progrès "depuis qu'une première voix a retenti, criant à tous ceux qui sommeillaient paisiblement sur le radeau de la Terre: "Mais nous bougeons, mais nous avançons!!". Je parle de Pierre Teilhard de Chardin. J'ai la conviction que notre aventure des nouvelles relations humaines, de l'intégration, appartient à sa Noosphère...

Or, il y a un nom, une appellation pour la science qui s'occupe de la création, de la récréation, des formes constitutionnelles de notre Société; c'est l'Institutionnalisme, la doctrine des Institu-

tions. En Europe, l'Institutionnalisme est attaché à une date: le 9 mars 1950. Un chroniqueur moderne, M. Fontaine, ici présent, a décrit ce qui s'est passé ce jour-là. D'abord un "petit homme, vêtu de marron" est venu voir "un vieil homme, chauve et long". Il lui a remis une enveloppe "infernale". Plus tard, le vieil homme a lu son contenu à un auditoire convoqué à cette fin. Il a annoncé une chose inouïe: "l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, liant la France et l'Allemagne sous le même pouvoir...". L'enveloppe infernale renfermait une bombe, et par cette lecture la bombe éclata. "Un quart d'heure après, le monde avait senti les ondes de l'explosion. C'était le 9 mai 1950". Le vieil homme long mais penché était Robert Schuman, ministre des affaires Etrangères; le petit homme, vêtu de marron, l'auteur de la "bombe" fut Jean Monnet, le Charentais, le Latin...

La notion d'"Instituion" est une conception méditerranéenne; Gaius, auteur des "Institutiones" qui, le premier, avait développé cette analyse des formes juridiques existantes et à créer, était Latin, mais un Latin "hellénisant" ce qui était d'ailleurs normal dans son temps. Un de ses commentateurs écrit:... "neque quisquam scripsit Romae Gai aetate, cuius stilus Graeco colore non tinctus sit".

Cette notion, le génie de l'institutionnalisme, a donc vécu le long de la Méditerranée et est apparue de nouveau en France, au milieu du vingtième siècle, pour se répandre ensuite en Italie et en Allemagne.

Ce ne sont pas les textes qui comptent: la Déclaration-Schuman a conduit à un Traité: le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.); une deuxième poussée a abouti à la conclusion des Traités de Rome et à la création de l'Euratom et de la Communauté Economique Européenne (C.E.E. = Marché Commun).

Tous ces instruments se rapportent nettement aux idées de Schuman et de Monnet: le Traité C.E.C.A. parle de "supranationalité"; il parle d'une "fusion des intérêts essentiels"; de "l'instauration d'une communauté économique" formant "les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes"; il parle d'un "destin désormais partagé"...

Le Traité C.E.E. parle d'une "union sans cesse plus étroite entre les peuples européens"; il parle de la volonté de sauvegarder "par la constitution de cet ensemble de ressources", "la Paix et la liberté"...

Je reviendrai encore sur la norme de la liberté, mais il faut constater tout de suite que, pour la première fois dans l'histoire, de très belles paroles ne sont pas restées de très belles paroles... mais qu'elles sont passées dans la réalité!

Ces institutions communes, communautaires, ont été fondées; elles sont là et elles font leur travail journalier. Le transfert - ou si vous voulez - la délégation de souveraineté sur les terrains les plus divers s'est faite: économique, commercial, social, même culturel. Une pratique européenne, un droit européen, se sont créés.

Chaque mesure concrète contribue à nous européiser, imperceptiblement, mais sûrement. Un des Commissaires européens, M. Levi Sandri, vient de déclarer au sujet d'un des objectifs très concrets, en voie de réalisation: la libre circulation de nos citoyens européens: "La libera circolazione, sia pure imperfettamente realizzata, del Trattato di Roma, costituisce, in definitiva, il primo aspetto di una cittadinanza europea".

"Una cittadinanza europea": une citoyenneté européenne. Ai-je trop dit en annonçant "de nouvelles relations humaines"?

Un jeune juriste hollandais, M. de Valk, revient dans sa thèse toute récente, écrite en français, sur ce côté des choses. Il écrit à propos du Traité de Rome: "Le Traité annonce la forme de la société de l'homme moderne. Elle n'est pas encore réalisée, cette société, mais tout l'annonce. Une fois de plus le droit va s'élancer dans le tourbillon de la vie. Le processus éveille notre imagination du monde moderne. Il nous conduit à ses couches les plus profondes..." Et ensuite: "L'intégration européenne n'est pas une simple mystique. Elle correspond à une nécessité réelle et impérieuse. D'étape en étape elle constitue son magnifique système juridique".

Revenons une dernière fois sur ce système juridique. Son originalité se trouve dans son caractère non rigide, souple et dynamique; nous l'avons déjà constaté.

Le Traité qui l'incorpore est un traité-cadre; on n'a fixé que le nécessaire et le reste, les lois de la Communauté, se développent à l'intérieur de ce cadre. En grande partie, donc, le droit de la Communauté est un droit non-écrit; il se compose de poteaux indicateurs, de flèches, indiquant le chemin à parcourir.

C'est une grande force - tant qu'on soit d'accord - mais une force qui devient problématique dès que de nouvelles candidatures s'annoncent. Si on ne veut pas trahir l'essentiel, il faut demander à tous les candidats, comme condition préalable, non seulement "Acceptez-vous le Traité?" mais "Est-ce que vous êtes d'accord, est-ce que vous voulez promouvoir, accélérer même, le mouvement, le courant, prévus et voulus par les auteurs du Traité,?" C'est beaucoup, mais ce beaucoup est un minimum!!

Ce "beaucoup" est dans leur intérêt à eux. Pourquoi le succès de la Communauté Européenne a-t-il été si spectaculaire, dépassant largement celui de tous les autres efforts: Conseil de l'Europe, O.E.C.E., O.E.C.D.? Pourquoi le commerce intérieur entre les pays-membres de la Communauté a-t-il augmenté en trois ans de 73%, le commerce extérieur - commerce extérieur d'une Communauté accusée d'"autarcie" et de "protectionisme" - de 27% tandis que ce chiffre, pour les pays en dehors de la Communauté entre eux fut de 19%?

Pourquoi? Parce que, contrairement à toutes les autres organisations, organisations intergouvernementales, donc flottantes, la Communauté Européenne a son propre fonds supranational, son Administration indépendante de celles des Etats-membres, parce qu'elle a ses institutions.

Le 10 mai 1950, le lendemain de la Déclaration-Schuman, Jean Monnet est allé à Londres avec la mission spéciale de gagner les Anglais pour le Plan-Schuman. Leur réponse fut: nous ne sommes pas disposés, mais vous ne réussirez pas: "You will not succeed". Le succès d'aujourd'hui, succès reconnu de la façon la plus généreuse et la plus sportive par les Anglais - nous le devons au génie latin: c'est le succès de l'institutionnalisme. Ne l'oublions jamais.

Le grand praticien Monnet est aussi théoricien - combinaison rare. Nous lui devons cette belle sentence: "Ce sont les institutions qui commandent les relations entre les hommes; ce sont elles qui sont le véritable support de la civilisation". Et celle-ci: "Les hommes passent; d'autres viendront qui nous remplaceront. Ce que nous pourrions leur laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle, qui disparaîtra avec nous; ce que nous pouvons leur laisser, ce sont des institutions".

Oui, il y a toujours des dangers qui nous menacent: des rechutes vers un nationalisme de courte vue. Il est tragique que les défenseurs de cette option perimée, souvent pleins d'idéalisme, oublient généralement le deuxième terme du processus de l'intégration: on cède une partie de la souveraineté nationale à la base, mais pour la reconquérir au sommet! Si vous vous rappelez mon épigraphe, il ne sera pas trop difficile de vous convaincre qu'il est probable que les peuples latins reconquièrent davantage qu'ils ne cèdent... Il faut donc tirer toutes les conséquences de ce qu'on a voulu, de ce qu'on a décidé, de ce qu'on a réalisé à cet instant. Cela implique qu'il faut donner toute son ampleur aux institutions vraiment communautaires: aux Exécutifs supranationaux, au Parlement européen. Ce processus est irréversible, je le sais; tout le monde peut le savoir. Mais il est plus pratique de l'achever en 1963 qu'après, quand il coïnciderait avec l'adhésion de plusieurs nouveaux membres.

Il y a un dernier point touchant de près, tragiquement de près, les relations humaines: c'est la base foncièrement démocratique de la Communauté européenne.

La Communauté veut (et je cite) "affermer les sauvegardes de la liberté"; tous ses partenaires sont signataires du Statut du Conseil de l'Europe, dont les membres se déclarent: "inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du Droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable".

Si la Communauté européenne transigeait avec ces normes, elle se ferait un mal immensurable, un mal qui aurait ses répercussions partout, mais surtout en Afrique noire, dont je vais encore parler.

Il n'est pas question de ce que la Communauté européenne serait moins ferme dans le maintien, dans le respect de ces règles fondamentales, que le Conseil de l'Europe, organisation plus floue, moins serrée qu'elle. Le Conseil de l'Europe exige de tous ses candidats-membres la reconnaissance "du principe de la prééminence du Droit et du principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales".

C'est simple, mais c'est essentiel! Le Parlement Européen est actuellement composé de trois groupes politiques qui reconnaissent sans réserve la prééminence de ces libertés fondamentales: les démocrates chrétiens, les libéraux, les démocrates socialistes. Il est simplement impossible qu'ils puissent collaborer avec des régimes qui chassent ou emprisonnent leurs camarades, précisément parce que ceux-ci professent une des opinions politiques qui forment la vie spirituelle et publique de la Communauté européenne.

J'ajoute ceci. L'Exécutif de la Communauté vient de lancer un "programme d'action", un véritable Programme gouvernemental pour la durée de trois ans. Ce Programme - et déjà la "politique commune" inscrite dans le Traité - conduit à une économie d'ensemble, dirigée ou orientée par l'Exécutif européen, à une planification, une programmation qui s'y inspirent.

Sur ce point le Ministre fédéral allemand, M. Erhard, a attaqué la Commission du Professeur Hallstein: un duel entre géants économiques et politiques. Ce qui m'a profondément frappé est que le Professeur Erhard est resté seul; il n'a guère trouvé de défenseurs au sein du Parlement européen. Tout le monde a appuyé le Professeur Hallstein: dans l'économie nouvellement intégrée, une pensée centrale, une direction centrale sont inéluctables. Mais à une condition:

Nous avons pu réagir de la sorte, sans crainte d'une dictature économique, d'un fascisme social, d'un corporatisme irresponsable, parce que les grandes valeurs de la liberté de la personne humaine, de la liberté d'opinion, de presse, d'association, sont présentes dans la Communauté, parce qu'elles sont acceptées par son opinion publique, proclamées par son Assemblée, protégées par sa Cour, approuvées par tous les Etats-membres.

Sans cette garantie absolue, la Communauté ne pourrait pas suivre son destin, ne devrait pas suivre ce destin.

Dès l'aube de son histoire l'Europe est liée à la Méditerranée: l'épigraphe à la présentation générale de ce Colloque le rappelle. Mais nous n'avons parlé que du rivage Nord de cette mer toujours plus communicatrice que séparatrice.

Où en est-on du côté Sud?

Les Grecs, les Romains ont eu toujours le sentiment d'une "communauté de sort" avec l'Afrique; ce sentiment fait-il défaut à présent? Cela m'étonnerait. Pétrarque encore a déclaré, parlant pour sa génération: "Se Africa ride, Italia non ne piange". Je crois que cette constatation vaut encore pour l'Italie contemporaine, pour la Grèce, pour la France - pour nous tous - et si les choses vont mal en Afrique... nous en souffrons également tous.

Il est donc logique que le Traité de Rome, ce grand appel à la solidarité, prévoit l'association de tout le Maghreb: du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Lybie... Où en sommes-nous à cet instant? On peut dire que tous ces états sont profondément intéressés dans le Marché Commun. Quelques-uns en sont représentés auprès des instances européennes de Bruxelles. L'attitude générale est celle de l'expectation et il ne me semble guère opportun de l'expliquer. Sapienti sat.

Il y a un des facteurs africains sur lequel il ne faut pas se méprendre. C'est le facteur que nous avons aujourd'hui en main, dont nous sommes responsables: notre relation avec l'Afrique noire.

L'Afrique noire n'a jamais été isolée du Maghreb actuel, ni de l'influence gréco-romaine; je viens de visiter l'Éthiopie où les ruines d'Axoum en sont une preuve éternelle. Et l'Afrique occidentale? J'ai été aussi, par deux fois, en Mauritanie, au Sénégal et plus loin. Tout d'abord: l'Afrique noire est multiraciale. La population Peul (Foule) est très probablement originaire de l'Égypte, la Mauritanie forme la transition ethnographique et géographique entre le Maghreb et le Sénégal, l'ancienne Gaetulia... Robert Cornevin, dans son livre récent et magistral sur "L'histoire des peuples de l'Afrique noire" parle de trois grands courants culturels vers l'Afrique, dont le premier (et je cite) est "celui qui apporte des éléments de civilisation méditerranéenne. Ce courant, le plus important et l'un des mieux étudiés, permet d'expliquer nombre de composantes culturelles de l'Afrique occidentale".

Enfin je cite de Cornevin une petite anecdote: "Les notables de Marseille ont placé sur la façade de la bourse du Commerce de leur cité la statue de leur compatriote Euthymène, lequel, au IV^e siècle, franchit les colonnes d'Hercule, se dirige vers le sud le long de la côte atlantique et atteint peut-être le Sénégal".

Vous dites: "Cela ne prouve rien"? Attention: Cela prouve une thèse fort importante, décisive peut-être pour la survie de la civilisation occidentale: l'ambition, la vocation de l'aire méditerranéenne et, avec elle, de toute l'Europe intégrée, à l'égard de l'Afrique noire!

Or, cette relation Europe-Afrique noire, elle est là: voilà une des aventures les plus surprenantes de la jeune Communauté européenne.

En 1957, lors de la rédaction du Traité de Rome, les Français ont exigé, d'une manière un peu imprévue, que les "liens particuliers", c.à.d. les zones commerciales formées par la France, l'Italie et la Belgique avec leurs territoires respectifs en Afrique, (je me limite à ceux-ci) fussent maintenues. Maintenues - et cela est capital - dans l'intérêt de ces territoires.

C'est pourquoi le Traité proclame "la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer" et désire "assurer le développement de leur prospérité conformément aux principes de la Charte des Nations Unies". Ces principes impliquent l'auto-détermination - le droit à l'indépendance. C'est pourquoi la réalisation de cette partie du Traité: avantages douaniers, développement de l'infrastructure économique, investissements sociaux, a été maintenue aussi après l'accès à l'indépendance des 18 Etats d'Afrique et Madagascar, les "Pays Associés" en cause. "Maintenue" et "renforcée": pour les 5 ans à venir, le Fonds européen d'investissements va accroître de 580 millions de dollars à 800 millions de dollars!

Aux Nations Unies, Paul-Henri Spaak vient de répondre d'une manière admirable au reproche de plusieurs pays non-associés qu'il s'agit (en l'espèce) d'une sorte de néocolonialisme, avec la conclusion suivante:

"Est-ce que celui qui traite sur un pied d'égalité parfaite et qui a décidé de ne réclamer aucune condition de politique, quelle qu'elle soit, est-ce que celui-là est absous du péché de néocolonialisme?"

La Communauté Européenne fait le contraire; elle veut rendre l'Afrique noire associée plus indépendante de nous; elle le fait par une politique consciente de diversification de l'économie et de l'industrialisation des Etats associés. Quand Spaak dit que cette oeuvre est "une chose émouvante", il a raison.

Mais ce qui est capital pour ce nouvel esprit eurafricain c'est la présence, déjà à cet instant, d'organes eurafricains communs, de tout un régime institutionnel, avec un "conseil d'association" composé des ministres africains et européens, une "conférence parlementaire" de la même composition et - pour plus tard - une cour d'arbitrage: le tout établi sur une base d'égalité parfaite.

Notre première expérience avec la Conférence parlementaire eurafricaine fut en 1961: 142 parlementaires européens et un nombre à peu près égal de parlementaires africains et malgaches se sont rencontrés à Strasbourg, sur un pied d'égalité, sous la présidence de M. Lamine Gueye et de M. Furler. Les contacts, les amitiés sont restés après; plusieurs fois on s'est rencontré de nouveau; en octobre passé à un nombre limité, à Tananarive. On se connaît; on est entre collègues; on est membre du même organisme eurafricain avec la même tâche de contrôle: on est solidaire. Voilà une expérience humaine réussie; voilà "la chose la plus émouvante" dans la terminologie de Spaak! C'est pour la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'une conférence parlementaire intercontinentale officielle, durable, est créée, travaille, fonctionne et réussit.

Il est vrai: jamais auparavant il n'a été possible d'aller dans quatre heures de Paris ou de Marseille à Dakar; la même distance pour Maroc-Mali. J'ajoute que c'est la première fois que des pays du Maghreb et des pays de l'Afrique noire sont réunis dans la même organisation: le groupe de Casablanca. Il est vrai que ce voyage par le désert prend actuellement autant d'heures de vol que jadis de semaines à dos de chameau! L'Europe, la Méditerranée et l'Afrique sont donc devenues une seule aire et ce ne sont pas seulement nous qui en sommes conscients.

Encore aux Nations Unies Léopold Sengher, président du Sénégal, a parlé du double lien décidant de la situation de son pays: lien avec les autres peuples africains, dont ils sont solidaires, avec lesquels il existe une similitude de civilisation: l'africanité... Lien avec le peuple de France. En 300 ans de confrontations, dit-il, nombre de valeurs culturelles ont disparu; mais la France, (et par elle l'Europe) a apporté des valeurs de remplacement, mieux: de fécondation, qui permettent la renaissance de notre civilisation. Parmi celles-ci, je ne veux citer que sa langue admirable.

Voilà la compréhension des deux côtés qui s'annonce: comment agir autrement que de prendre cette chance à pleines mains? Voilà donc nos possibilités.

Vous avez pris, comme épigraphe au plan de ce colloque l'allégorie d'Europe, créée par Ovide dans ses Métamorphoses. Europe, curieuse et aventureuse, admire donc le beau taureau blanc. Elle s'assied sur son dos - et tout à coup le taureau se met en mouvement. Il descend de la terre ferme, touche la plage et - horreur - se jette dans la mer, la Méditerranée, et commence à nager, emportant sa proie vers l'île lointaine.

Dans mes camps de concentration, j'ai eu le temps de découvrir qu'Horace, plus prophète qu'Ovide, a mesuré toute la grandeur de cette aventure; qu'il en a dépeint la portée pour l'avenir de l'humanité. C'est Venus elle-même qui console la jeune Europe de l'événement fatal qui s'est produit:

Uxor invicti Jovis esse nescis
mitte singultus, bene ferre magnam
disce fortunam; tua sectus orbis
nomina ducet

Dans la traduction de René Gouast:

Tu es, sans le savoir, femme de Jupiter;
laisse-moi les sanglots, apprends à mieux porter
ta chance et ta couronne: une partie du monde
t'empruntera son nom.

La jeune Europe, née de la curiosité, de l'aventure, se ressaisissant après: quelle belle devise pour la nouvelle aventure européenne; acceptons-la de toute notre volonté, de tout notre coeur!

+ + +